Le malheureux avait une jambe de bois, côté gauche.

M. Chapé, commissaire de police du 4e arrondissement, fit transporter le cadavre à l'Hôtel-Dieu.

On trouva dans ses poches un porte-monnaie contenant 5 fr. 96, une montre et une chaîne en argent ainsi que divers autres objets, mais aucun papier pouvant établir son identité.

M. le docteur Largillière, médecin-légiste, n'a constaté aucune trace de violence et conclut à un accident ou à un suicide.

Dans le courant de l'après-midi, le cadavre a été reconnu pour être celui de François Debruyne, vingt-quatre ans, marié et demeurant à Gand.

Debruyne était à Roubaix depuis jeudi dernier. On ne sait à quoi attribuer cette mort.

Un accident rue du Grand Chemin. — Lundi matin, vers dix heures et demie, M. Louis Gaillet, cabaretier, rue de l'Ommelet, voulut descendre du car électrique avant l'arrêt complet. Il fut traîné sur un parcours de plusieurs mètres et tomba sur la chaussée en se fracturant la cuisse gauche.

Transporté à l'estaminet du *Tribunal*, le blessé reçut les premiers soins de M. le docteur Feuchère, puis fut transporté à son domicile sur une civière.

Un marchand projeté hors de sa voiture. — Un marchand de beurre, M. Stanislas Moreel, demeurant rue de Lannoy, conduisait son attelage, lundi matin. Au tournant de la rue Jeanne d'Arc, le cheval butta et s'abattit. M. Moreel fut projeté hors de sa voiture. M. Lesfeld le releva. M. Moreel s'était fait une blessure, heureusement sans gravité, à l'arcade sourcilière gauche. Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Dubois, le blessé a été reconduit à son domicile.

Un enfant blessé par une voiture. — Dimanche matin, vers neuf heures et demie, le jeune Destailleurs, demeurant rue Monge, à l'angle de la rue de la Balance, jouait sur la chaussée, quand la voiture de M. Samasin, boulanger à Wattrelos, passa. Malgré les efforts du conducteur, une roue écrasa le pied du petit garçon. Il reçut les soins de M. le docteur Bole qui déclara que la blessure n'était pas grave.

Une arrestation pour coups et blessures. — Un apprêteur, Louis Lecomte, de la rue de Lille, cour Ponthieu, et qui travaille chez M. Emile Roussel, rue de l'Epeule, a été écroué au dépôt de police de la rue des Arts pour n'être livré à des violences sur un camarade d'atelier.

Une double arrestation pour bris de clôture. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure, les frères Laurent et Pierre Ahls, demeurant rue des Cinq-Voies, à Tourcoing, ont enlevé les persiennes d'un cabaret de la rue de Tourcoing et ont brisé quelques vitres. Des agents de service au Pont-Morel les ont arrêtés et conduit au dépôt.

Service municipal des Eaux. — Les rues dont détail suit seront probablement canalisées, s'il est souscrit par les riverains, en nombre suffisant, des abonnements de trois ans à la distribution d'eau potable. Des formules d'abonnement sont à la disposition du public au dépôt du service des Eaux, rue de la Lys, à Roubaix, et à la direction des Eaux, 147, rue de Lille, à Tourcoing. Le directeur du service des Eaux prie instamment les intéressés de lui adresser sans tarder leurs demandes d'abonnement.

La chiffre des abonnements souscrits dépasse 600. Il est rappelé que 775 abonnements seulement sont offerts aux habitants de Roubaix et que ces abonnements offrent l'avantage de l'installation gratuite du branchement et de la pose en location du compteur.

Rue Vauban, rue Wallon, rue des Anges, rue de la Chaussée, rue des Fossés, rue de Beaurewaert, rue Lafontaine, rue de Bavai, rue de France, rue Saint-Joseph, rue Galvani, rue de Toulouse, rue Decrème, rue Sainte-Elisabeth, rue Brézin, rue de Soubise, rue Coligny, rue Delecenne, rue Monvoisin, rue Olivier de Serres, rue Archimède, rue Vélisaire, rue Colbert.

Croix. — *Faux bruit d'un nouveau crime au Bois de la Fontaine.* — Lundi soir, vers cinq heures, un jeune garçon de quatorze ans, Jean-Baptiste Causier, faisait une course pour son patron, M. Lecomte, demeurant rue des Champs, à Roubaix. En passant près du bois de la Fontaine, il rencontra un individu qui lui offrit de le conduire au Vélodrome en passant par des chemins détournés. Il lui fit aussi d'autres propositions dont on devine la nature; l'enfant se mit à appeler au secours. Un employé de commerce, M. Théodore Leclercq, accourut. A son approche l'individu prit la fuite.

Informé de ce qui venait de se passer, la police de Croix, sur les indications du dévoué commissaire, M. Séguin, se mit aussitôt en campagne et, une heure plus tard, l'inculpé comparaissait devant M. Séguin, commissaire de police. Il avoua se nommer Léon Robert, âgé de 18 ans et né à Chantilly.

Il a travaillé chez M. Bernard, charcutier, rue du Curé, et est maintenant sans profession et sans aucune ressource.

Léon Robert nia avoir voulu commettre un attentat quelconque sur le jeune Causier. Il a été maintenu en état d'arrestation pour vagabondage.

Cette affaire, en raison du crime épouvantable commis, il y a quelques années, sur un enfant, dans le même bois de la Fontaine, et de celui plus récent de la rue Ampère à Roubaix, avait déjà jeté une vive émotion à Croix, et dans toute la région. On ne parlait rien moins que d'un assassinat précédé de violences infâmes. Ça été un soulagement général lorsque l'on a appris, dans la soirée, qu'il n'y avait pas eu de crime.

— *Une triste affaire.* — Un jeune homme de la rue des Ogiers, à Croix, Léopold Mercier, vient d'être arrêté comme inculpé dans une grave affaire de mœurs. La victime serait une petite fille de onze ans. Ce sont des voisins qui ont averti M. Séguin, commissaire de police. L'indignation est grande dans le quartier.

Une attaque nocturne. — Un ouvrier, François Vandenberghe, ajusteur, rue Holden, a été assailli, la nuit, par le sieur Struyvels et deux camarades de celui-ci. Vandenberghe avait témoigné dans une affaire qui valut à Struyvels 8 jours de prison pour bris de clôtures. Struyvels a voulu se venger et a grièvement blessé sa victime. Une enquête est ouverte.

— *Vol d'habillements.* — Mme Graveline, demeurant rue Kléber à Croix, a porté plainte contre une jeune fille de 17 ans, qui a fait la lessive, samedi, chez elle. Cette fille a dérobé un jupon d'une valeur de 15 francs.

Wasquehal. — Une plainte a été déposée lundi entre les mains de M. Séguin, commissaire de police, contre un nommé Défosset, 38 ans, demeurant à Lille. Celui-ci se serait introduit dans le parc de M. Béthune, propriétaire à Wasquehal, pour pêcher dans l'étang qui s'y trouve. Défosset a déclaré avoir eu la permission du concierge de M. Béthune.

Hem. — *La prochaine réunion du Conseil municipal.* — Cette réunion, primitivement fixée au jeudi 11 juin, est remise à une date ultérieure, à cause du grave état de santé de M. Louridan, ancien maire.

L'administration municipale a voulu ainsi donner un nouveau témoignage de sympathie à celui qui fut pendant de nombreuses années le premier magistrat — et combien dévoué et éclairé — de la commune d'Hem.

Librairie du « Journal de Roubaix ». — Correspondance dans toute les circonstances de la vie par la baronne Staffe. 41390

Le meilleur beurre est le BEURRE D'OOSTCAMP, rue du Bois, 13, à Roubaix et dans les dépôts succursales. (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page*).

Communications

Ne pas confondre. — M. Arthur Delmotte, tailleur, rue du Tilleul, n° 64, nous prie de faire connaître qu'il n'a rien de commun avec le nommé Henri Delmotte qui a été arrêté dimanche, durant la manifestation en faveur du rétablissement des processions, pour avoir jeté sa « chique » à la figure d'un prêtre. M. Arthur Delmotte se déclare, au contraire, partisan de la liberté pour tous.

Une trouvaille. — Des gardes ont trouvé lundi matin dans le parc de Barbieux, une chemise à carreaux bleu et rouge, un tricot, une jaquette noire et un pantalon de velours. Ces vêtements ont été déposés au commissariat de police.

Pour vous débarrasser des mouches achetez le « **Gobe Mouches** », papier très propre, hygiénique, n'ayant aucune odeur. — La feuille 40 centimes. Seul dépôt à Roubaix: Pharmacie Delabaere, rue d'Inkermann, 64.

SOUVENIRS DE 1re COMMUNION à la librairie du *Journal de Roubaix*. 6278

ŒUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LA PUBLICITÉ

Vous êtes fabricant ou commerçant? Vous êtes courtier ou représentant de maisons sérieuses? Vous fabriquez ou vous vendez de bons et beaux articles à des prix avantageux?

Comment voulez-vous que le public le sache si vous ne le lui dites pas? Et quel moyen plus sûr de le lui dire, que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tous?

WATTRELOS

Une manifestation. — Dimanche, la société de jeu de boule l' « Union », établie chez M. Désiré Delcroix à Herseaux est allée porter ses félicitations à M. L.-P. Leruste, son président, nommé conseiller municipal de Wattrelos. Un bouquet a été offert à M. Leruste et un membre de la société a prononcé une allocution. M. Leruste, en quelques paroles aimables, a remercié.

Le carrousel en voiture du Crétinier. — Un carrousel en voiture a eu lieu dimanche au Crétinier, amenant, dans ce quartier, une affluence considérable, aussi, malgré le mauvais temps, survenu vers six heures, les concurrents ont-ils été nombreux et les prix chaudement disputés. Voici les noms des gagnants :

Prix des Dames : 1er, Zulma Debureux; 2e, Hélène Debureux, de Roncq; 3e, Angèle Imbreck, de Wattrelos; 4e, Sophie Delannoy, de Wattrelos. *1re surprise*, Marie Leruste, de Wattrelos; 2e, Mlle Braquevel, de Mouvaux.

Prix des Cavaliers : 1er, Henri Lepers, de Wattrelos; 2e, G. Vandenberghe; 3e, Auguste Deburne, de Roncq; 4e, Ch. Degraeve; 5e, Adolphe Briet, de Wattrelos; 6e, Arsène Casier; 7e, Victor Verscure; 8e, Désiré Braquevel. 1re surprise, Etienne Hauwel; 2e, Jules Six; 3e, Braquevel fils; 4e, H. Despret, de Bottignies; 5e, Alphouse Six, de Croix.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier-décorateur
BIBLE, 19 et 27, rue Royale; 19 et 21, LILLE

TOURCOING

L'élection de M. Dumortier, comme prud'homme ouvrier, devant le Conseil d'Etat. — La section du contentieux du Conseil d'Etat, dans une de ses dernières séances, a examiné la requête de M. Dumortier contre un arrêté, en date du 16 février 1895, par lequel le conseil de préfecture du département du Nord a annulé son élection comme membre ouvrier du conseil des prud'hommes de Tourcoing (1re catégorie).

Me Dejean était rapporteur. — Me Saint-Paul faisait les fonctions de ministère public. Le Conseil a arrêté ce qui suit :

« L'arrêté est annulé. Le sieur Dumortier est proclamé élu en qualité de membre ouvrier du conseil des prud'hommes de la circonscription de Tourcoing ».

La tournée de confirmation. — Mgr Sonnois a administré, lundi, la confirmation aux élèves du pensionnat de Notre-Dame des Anges. Le prélat a ensuite quitté notre ville pour se rendre à Lille.

Mort d'un professeur du Lycée. — M. Gabet, professeur de troisième classique au Lycée de Tourcoing, a succombé lundi matin aux suites d'une bronchite aiguë, dont il souffrait depuis quelque temps.

Il était né à Dampirchard (Doubs) et n'avait pas encore 30 ans.

Les grèves. — Une nouvelle grève s'est déclarée lundi, à cinq heures du soir, à la filature de MM. Motte frères, rue des Piats, à la Croix-Rouge; les ouvriers, au nombre de 119, demanderaient le renvoi du directeur.

Il ne reste que les 25 fileurs.

— Chez M. Motte-Desbonnets, rue Neuve-de-Roubaix, 6 ouvriers qui avaient repris le travail lundi matin ne sont plus revenus l'après-midi.

— A la fabrique de tapis de MM. Lorthiois, l'entrevue avec les délégués ne pourra avoir lieu qu'aujourd'hui, par suite de l'absence d'un des patrons.

La revue des chevaux a commencé lundi matin sur la place Thiers.

Suicide d'un Tourquennois à Ostende. — Dans la soirée de dimanche, le bruit se répandait ici qu'un jeune homme de Tourcoing s'était suicidé à Ostende; mais on manquait de renseignements précis. Notre correspondant particulier nous confirme malheureusement la triste nouvelle et il nous en envoie le récit :

Vers 4 heures du matin, le Bruit de plusieurs détonations semblant venir de l'estacade attirait l'attention des rares passants sur la digue de mer à cette heure matinale. Des personnes accourues en toute hâte trouvèrent à mi-chemin de l'estacade un jeune homme râlant et baignant dans son sang.

Le malheureux s'était logé dans la tête deux balles d'un revolver qu'il tenait encore dans sa main crispée.

On le transporta à l'hôpital, mais, pendant le trajet, il rendit le dernier soupir.

Quelques papiers trouvés dans les poches des vêtements permirent d'établir l'identité de la victime de cet acte de désespoir.

C'est un jeune homme de Tourcoing, A. D..., voyageur de commerce, de passage à Ostende.

On se perd en conjectures sur la cause de ce suicide. Outre un porte-monnaie renfermant une vingtaine de francs, A. D... portait sur lui une bague en or, une montre et sa chaîne.

Explosion d'un siphon. — M. Lefebvre, fabricant d'eau de seltz, rue de Tournai, à Tourcoing, était occupé à remplir des siphons quand tout à coup l'un d'eux qu'il tenait à la main, fit explosion; M. Lefebre fut gravement atteint au front par un éclat du verre.

Le sang coulait en abondance : M. Capelle, pharmacien a donné les premiers soins au blessé.

Le directeur de la baraque des sauvages arrêté à la gare. — Cette baraque était installée dimanche, à la ducasse de Notre-Dame de Lourdes; le directeur, Vincent Etienne, après sa dernière représentation, s'était rendu à la gare, vers neuf heures 1/2, pour prendre le train de Roubaix.

Les voyageurs venant de la Belgique, entre autres une dame qui tenait un enfant par la main, sortaient de la salle de visite. Comme les troisièmes étaient combles, elle allait monter en secondes, et avait retiré la main gauche de sa poche, où était son porte-monnaie, pour soulever l'enfant.

A ce moment, elle fut presque bousculée par Etienne Vincent qui, lui disait qu'elle n'avait pas le droit de monter dans ce wagon avec son billet. La dame portant alors la main à sa poche, s'aperçut que son porte-monnaie avait disparu. Elle signala le forain à M. Eyraut, commissaire spécial, qui le fit arrêter.

Il avait pris trois billets pour Roubaix; on a pu supposer que c'était pour ses compères; mais Vincent, sur qui le porte-monnaie n'a pas été retrouvé, nie énergiquement le vol, tout en convenant qu'il a, en effet, pris par complaisance, deux billets pour des messieurs qu'il ne connaît pas.

Accident de voiture. — Lundi, vers onze heures du matin, Jean-Baptiste Casier, garçon brasseur chez M. Desurmont, revenait de Roncq, quand, subitement pris d'un éblouissement, il tomba de son siège et se fit de graves contusions.

Il a été ramené en voiture à son domicile, rue de Menin, et a reçu les soins du docteur Caudrelier.

Accident à l'Hôtel-de-Ville. — Lundi à sept heures du matin, Arthur Debaisieux, âgé de treize ans, demeurant rue de Malhouse, travaillait dans la salle située au-dessus du bureau des écoles; un pan de mur s'écroula tout à coup, et il fut assez grièvement blessé à la partie supérieure du pied gauche.

Un accident d'usine. — Un jeune bâcleur dans une filature de coton, Jean Wilquin, âgé de treize ans et demi, demeurant à Mouscron, a eu la jambe gauche comprimée entre le heurtoir et le chariot d'un métier à filer. Le docteur Rousselot n'a heureusement constaté que des contusions sans gravité, au mollet.

Halluin. — *Un grave accident de voiture.* — Le fils de M. Hazeveldt, marchand de charbon, Cyrille, âgé de 14 ans, conduisait une voiture qu'il venait de charger à la gare. Un cahot le fit glisser d'un sac sur lequel il était assis, et il tomba si malheureusement entre le marchepied et la roue de devant qu'il eut le bras gauche broyé, en dessous du coude.

Le pauvre garçon fut transporté chez ses parents de meurant au Moulin-Dupont.

M. le docteur Mahieu, appelé aussitôt, avait déclaré, après un premier pansement, qu'il y aurait sans doute nécessité d'en venir à l'amputation, mais les parents ont voulu attendre.

— *Epilogue d'une agression à coups de couteau.* — On se souvient qu'il y a environ deux mois, un sieur Delarruelle, sabotier, a porté un coup de couteau à M. Bartoloméus, boucher.

Ce Delarruelle vient d'être condamné par le Tribunal correctionnel de Courtrai à une peine de neuf mois d'emprisonnement.

Bondues. — *Accident de voiture.* — Lundi, vers onze heures du matin, un jeune enfant de 18 mois, Arthur Descamps, est tombé sous les roues de la voiture de M. Vincent Hellin, boulanger. Par un hasard providentiel, le pauvre petit ne fut pas écrasé, mais par suite de l'arrêt précipité du véhicule qui amena un recul, une roue revint sur la jambe gauche de l'enfant. Heureusement le petit blessé n'a pas été atteint grièvement.

— *Culture du lin.* — L'état de la culture du lin à Bondues, fourni par les déclarations des cultivateurs qui ont demandé à profiter des primes allouées, donne quarante-huit cultivateurs sur une surface totale de 45 hectares 59 ares 60 centires.

Renaq. — *Médaille coloniale.* — La médaille coloniale vient d'être accordée à M. Pierre-Jean Vandergracht, pour services pendant la campagne du Sud Oranais.

Bousbecque. — *Culture du lin.* — Le nombre des cultivateurs de lin est de 26. La surface ensemencée est de 20 hectares, 25 ares, 34 centiares.

C'est la plus grande surface ensemencée depuis de nombreuses années.

Courtrai. — On demande un jeune coursier au bureau du journal, rue des Poutrains, 42, à Tourcoing; s'y présenter de 9 à 10 heures du matin, ou de 6 à 7 heures du soir. 0000

Communications

SOCIÉTÉ DES COMBATTANTS DE 1870-71 DE TOURCOING. — La commission administrative des combattants de 1870-71 a le regret d'informer les sociétaires de la mort de Denis Delaplanque, leur regretté camarade, décédé le 7 courant; elle prie les sociétaires d'assister à l'enterrement, à l'église du Sacré-Cœur, le mercredi 10 courant, à 9 heures. Réunion à la maison mortuaire, rue du Petit Village.

LILLE

Une élection au Conseil général. — Les électeurs du canton Sud-Ouest de Lille vont être convoqués pour le 28 juin afin d'élire un conseiller général, en remplacement de M. Ghesquière dont l'élection a été annulée par le Conseil d'Etat, dans sa séance du 9 mai.

La Compagnie de Fives-Lille concessionnaire du chemin de fer de Lang-Son à Lang-Tchéou. — Le contrat concédant à la Compagnie française de Fives-Lille le chemin de fer de Lang-Son à Lang-Tchéou avé prolongement éventuel dans l'intérieur de la Chine vient d'être signé sur l'énergique intervention de M. Gérardy le ministre français à Pékin.

Une tentative de meurtre rue d'Isnes. — Dans l'après-midi de lundi, vers une heure et demie, le nommé Jean Brans, terrassier, rentrait chez lui et était arrivé presque au milieu du couloir quand il fut rencontré par Gustave Lenoir, demeurant dans la même maison. Celui-ci, sans provocation aucune, fut porté plusieurs coups de couteau en lui disant : *J'te vas tarder.*

Le malheureux Brans s'affaissa en appelant au secours. Des voisins accoururent et s'emparèrent de l'assassin qu'ils maintinrent en respect jusqu'à l'arrivée des voisins.

M. le docteur Dujardin a constaté que Brans avait reçu six coups de couteau. Ces blessures sont heureusement peu graves.

Le blessé a été conduit à l'hopital Sainte-Eugénie; quant au meurtrier, il sera transféré à la maison d'arrêt.

LES GRÈVES D'HALLUIN

La grève des maçons est complètement terminée; le travail a été repris lundi matin dans tous les chantiers

Les chalefeu

Le travail, comme nous l'avons dit, est arrêté partout, par suite de la grève des vernisseurs.

Il a été tenu lundi dans la matinée, non à la salle Picavet, mais à l'estaminet Dejonghe, aux Baraques, une réunion à laquelle assistaient presque tous les ouvriers; la reprise immédiate du travail a été mise aux voix et adoptée à une grande majorité. Mais les vernisseurs, qui ne veulent faire aucune concession, ont refusé de s'assoir à cette décision. On dit que le métier de vernisseur n'est pas bien difficile à apprendre et qu'on aurait vite formé d'autres ouvriers.

Au lissage Gratry

C'est là la grosse question et qui continue à faire l'objet de toutes les conversations aussi bien à Halluin qu'à Menin. Personne ne doute que les résolutions de M. Gratry ne soient irrévocables; on assure même que plutôt de subir plus longtemps les exigences des ouvriers étrangers il transformerait son établissement en une autre industrie.

Les ouvriers des Baraques se tiennent en quelque sorte en permanence à la salle Picavet; mais aucun de ceux qui habitent Menin ne s'y trouvaient.

Tout indique qu'il va se produire une scission complète entre les ouvriers de Menin et d'Halluin, qui travaillaient chez M. Gratry, ces derniers, qui formaient à peu près le quart de l'effectif. C'est-à-dire environ deux cents, déclarent hautement qu'ils ne consentiraient plus à rester sous le joug des étrangers.

Lors des premières grèves, en effet, les Halluinois ne pouvaient jamais dire leur mot, dans les réunions. Les discussions avaient toujours lieu en flamand; et aux premiers rangs, se tenaient constamment un groupe de tout jeunes gens, qui n'avaient d'autre mission que d'applaudir l'orateur.

Les ouvriers d'Halluin paraissent donc bien décidés à agir par eux-mêmes, et il y a eu lundi après-midi un commencement d'exécution. Ils ont, en effet, tenu une réunion à l'estaminet du *Pigeon blanc*, rue de Linselles, où s'était qu'une réunion préparatoire, pour dresser une liste des ouvriers d'Halluin, liste qui sera soumise à M. Gratry.

Quelques ouvriers des Baraques se sont rendus lundi après-midi à Tourcoing, pour se plaindre à M. le juge de paix qu'on s'était refusé à leur remettre leurs livrets. Nous croyons savoir que tous les livrets ont été déposés au greffe des prud'hommes, avec la somme nécessaire pour payer ce qui revient à ceux à qui ils appartiennent.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du lundi 8 juin.* — LA FRAUDE EN TRAMWAYS. — Deux préposés de douanes avaient, le 4 juin dans la journée, au Pont-Rouge, à Roubaix, saisi un paquet dissimulé sous l'un des bancs du tramway, et contenant du café, poivre, tabac de provenance étrangère, d'une valeur totale d'une dizaine de francs. Ils s'enquirent de la personne à qui appartenaient ces objets : C'était une femme assise à l'intérieur, Marie Petit, 31 ans, journalière, rue Decrème, à Roubaix. Elle fut arrêtée. Traduite en correctionnelle, elle est condamnée à six mois de prison et mille francs d'amende.

AUTRE FRAUDE. — Gustave Descamps, vingt-sept ans, journalier à Roubaix, arrêté à Wattrelos, encourt une peine de deux mois et cinq cents francs d'amende.

POUR INFRACTION A UN ARRÊTÉ D'EXPULSION. Legast Louis, vingt-deux ans, peigneur à Mouscron, arrêté à Tourcoing, se voit infliger une peine de un mois.

ECHO DE LA MANIFESTATION DU DIMANCHE. — L'agent de police Fassier expose au *Tribunal que dimanche* 7 juin, vers midi, sur la Grande Place à Roubaix, il venait de procéder à l'arrestation d'un individu qui avait lancé un coup de poing à un manifestant des processions, quand arriva vers lui un jeune homme qui lui dit : « Si vous faisiez votre devoir, vous arrêteriez les riches comme les malheureux », et il répéta : « Vous ne faites pas votre devoir. »

L'agent s'empara alors de l'interpellateur et le conduisit au violon : c'était un nommé Emile Sois, 18 ans, tisserand à Roubaix, rue de Bouvines, cour Fontier.

Ce dernier comparaît donc sous l'inculpation d'outrages aux agents; il n'a pas de condamnations antérieures proprement dites il a été en correction pour vol de récoltes : il est signalé comme ayant un caractère violent et ne travaillant pas toujours.

Il s'explique avec une certaine facilité et paraît bien disposé à se défendre. Il prétend que, à l'inverse de ce que dit l'agent, il n'a même point participé au contre-manifestants. Je revenais de l'école de natation, raconte-t-il, et je me trouvais près du portail de l'église quand j'ai vu l'agent qui voulait arrêter un ouvrier, parce qu'il avait riposté par un coup de poing à un coup de canne qu'il avait reçu. *Je n'ai pas pu m'empêcher d'intervenir*, j'ai dit à l'agent : Faites votre devoir, mais n'arrêtez pas ce malheureux.

Alors l'agent qui était fort excité par ce qui se passait autour de lui, m'a empoigné à la gorge et m'a emmené...

— Dans une manifestation de ce genre, fait observer le Président, il est quelquefois difficile aux agents de discerner quels sont les véritables perturbateurs; mais ici, continue-t-il en s'adressant au prévenu, les paroles que vous avez dites étaient suffisamment injurieuses pour justifier votre arrestation.

L'inculpé conteste avoir reproché au représentant de la force publique de ne pas faire son devoir.

M. Le Huëron-Kerdzel, substitut, qui occupe le siège du ministère public, prie le tribunal de tenir compte des circonstances dans lesquelles les faits se sont passés. Le prévenu, suivant les renseignements fournis, ajoute-t-il, est peu intéressant. Dans la période que nous traversons, l'état des esprits est tel que le respect de l'autorité tend à se perdre; il faut par une décision juste mais sévère, rappeler à l'observation des principes d'ordre. C'est pourquoi j'espère que le Tribunal ne fera pas application à l'inculpé de la loi de sursis.

L'agent est rappelé pour donner sur la scène qui s'est produite des détails complémentaires; il est avec le prévenu en désaccord sur certains points.

Le tribunal, après quelques minutes de délibéré, condamne Sola à six jours d'emprisonnement.

Concerts et Spectacles

Une soirée récréative au cercle de la « Concorde » à Roubaix. — Lundi soir, la grande salle du cercle de la *Concorde*, rue Pellart, était trop petite pour contenir les nombreux membres qui étaient venus assister à une séance récréative. Le programme, il est vrai, était très attrayant. Il se composait des exercices d'adresse exécutés par M. Gazay, l' « Homme sans bras. » Ce dernier se sert de ses pieds comme nous nous servons de nos mains. Il écrit, dessine, tricote ainsi d'une façon absolument remarquable.

Mais le « clou » de la soirée était une partie de billard tout à fait extraordinaire; M. Gazay a joué une partie de 200 points avec son nez et ses pieds et ayant rendu 150 points à son adversaire, il a réussi cependant à la gagner.

HIPPODROME ROUBAISIEN
DIMANCHE 14 JUIN, à 2 heures 1/2
TIRAGE DES PRIMES offertes aux souscripteurs de l'hiver 1895-1896 de
L'ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN
FÊTE POPULAIRE
Grande Solennité Musicale
avec le gracieux concours de
« LA CŒCILIA »
Les glorieux vainqueurs du grand concours de Meaux sous la direction de M. P. Fournier, et de la
« FANFARE DE LATTRE »
sous la direction de M. L. Knorr
Avis important. — Toute place, quelle qu'elle soit, qui sera prise au bureau de location chez M. Jubé, rue de la Gare, avant le dimanche 14 juin à midi, aura droit à un billet de tombola qui participera au tirage d'une
Magnifique Garniture de Cheminée
Les amateurs devront se presser, car il ne sera pas vendu plus de billet qu'il n'y a de places.
Prix des places : Loges et fauteuils, 2 fr.; pourtour, 1,25; 1re galeries, 0,75; 2e galeries, 0,40. Le bureau de location est ouvert, dès ce jour, chez M. Jubé, rue de la Gare. Vu le but de l'œuvre et le bas prix des places, il ne sera accordé aucune entrée de faveur. Le tirage de la garniture de cheminée se fera à la fin du concert et sera suivi de celui des magnifiques primes.

NORD

Un assassinat à Solesmes. — Une vieille femme de 82 ans, *Clémentine Lalou*, a été trouvée assassinée lundi matin dans son domicile, à Ovillers, hameau situé à trois kilomètres de Solesmes.

C'est avec une pelle à charbon que le crime a été commis. L'assassin s'est acharné sur sa victime. Celle-ci a une épaule cassée, un bras et un poignet brisés et cinq côtes fracturées. L'assassinat a eu le vol pour mobile.

Le parquet de Cambrai, averti par télégramme, s'est transporté, vers une heure, à Solesmes.

MM. Moreau, juge d'instruction, et Chapsal, procureur de la République, étaient accompagnés de M. le docteur Tinbal, médecin légiste, et de M. Brochet, capitaine de gendarmerie.

Jusqu'à présent, aucune arrestation n'a été opérée.

Un homme et une femme qui se jettent dans un puits, à Thumesnil. — Depuis longtemps les époux Bertaux, demeurant au lieu dit « Crasse-Lavette, » vivaient en mauvaise intelligence.

Dimanche, vers cinq heures du matin, une nouvelle querelle éclatait à la suite d'une observation que la femme Bertaux avait faite à son mari. Et Bertaux frappa sa femme.

Quand la querelle se fut un peu apaisée, Mme Bertaux profita d'une courte absence de son mari pour aller se jeter dans un puits voisin. Bertaux, prévenu aussitôt de ce suicide, accourt. *Eperdu, il se jeta à son tour dans le puits.*

Bertaux put être remonté du puits sain et sauf. Mais lorsqu'on remonta le corps de Mme Bertaux, elle avait cessé de vivre.

La femme Bertaux laisse son mari avec trois petits enfants.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du lundi 8 juin.* — Angèle Chartier, rue Ste-Elisabeth, 54. — Germaine Montignie, rue du Collège, 161. — Marie Marissal, rue de la Longue-Chemise, cour Caretta, 3. — Georges Says, rue St-Georges, 7 bis. — Jean Schittecatte, rue de la Lys, 46. — Alida Haniéuse, rue Ste-Thérèse, 30. — André Charlois, rue de l'Epeule, cour Sénélar, 8. — Charles Lonfeld, rue des Palmiers, 23, maison Willem. — Catherine Richard, rue Delezenne, 21. — *Mariages.* — Edmond Vandamme, 20 ans, peintre, rue du Tilleul, cour Rousset, 2, et Mathilde Bonquoy, 17 ans, sans profession, rue du Bois, 27. — Henri Pendourcker, 25 ans, garçon de magasin, rue de l'Abattoir, 21, et Juliette Samain, 20 ans, modiste, rue de l'Abattoir, 19. — Ernest Desmet, 30 ans, chapelier, à Lille, et Léonie Marchal, 34 ans, sans profession, rue de Mouvaux, 28. — Louis Quennoy, 28 ans, monteur d'appareils gaz, rue Turgot, 6, et Eulalie Vanden Berghe, 30 ans, tricoteuse, rue du Fontenoy, 107. — *Déclarations de décès.* — Gaston Calonne, 2 ans 9 mois, rue Ternaux, 3. — Léon Dupont, 23 ans, rue de l'Ommelet, 28. — Roseline Trimille, 76 ans, rue de la Lys, 12. — Germaine Rousseau, 15 jours, rue Charlemagne, 11. — Adele Carré, 1 mois, rue Voltaire, 9. — Léopold Delattre, 10 mois, Hôtel-Dieu. — Augustine Renaux, 50 ans, rue Lacroix, cour Jacquart, 7. — Sylvie Bouten, 4 mois, rue Pierre-de-Roubaix, 61.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUPONT-DEVEULLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Léon-Désiré DUPONT, étudiant en médecine, décédé à Roubaix, le 7 juin 1896, dans sa 25e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 10 courant, à 10 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ommelet, 28.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Wattrelos, le mercredi 10 juin 1896, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Félix ROGER, époux de Dame Sabine LOSEELDT, décédé à Wattrelos, le 11 juin 1895, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mercredi 10 juin 1896, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François-Joseph MALFAIT, veuf de Dame Susanne PROVINS, décédé à Roubaix, le 29 mai 1896, à l'âge de 79 ans, administré des Sacrements de notre la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

UN DRAME HORRIBLE. — Un père qui s'empoisonne avec sa femme et ses sept enfants!

— Dimanche, à midi, un ouvrier teinturier d'Ixelles, domicilié à Drewes (*Boendael*), a versé du poison dans la soupe préparée pour le dîner de la famille qui se compose de la mère et de sept enfants.

L'état du père criminel, qui prit part au repas, est désespéré, les médecins requis espèrent sauver la mère et les enfants.

Le parquet, aussitôt prévenu, a fait une descente.

L'émotion provoquée par ce drame est considérable.

C'est au moment de se mettre à table que Dewittre vida dans la soupière le contenu d'un sachet disant à sa femme intriguée :

— « Mon patron m'a donné ça pour rendre la soupe meilleure. »

Pour rassurer complètement sa famille, il se mit à manger, et la pauvre mère avec les enfants prirent par deux fois du fatal potage!

Le repas achevé, Dewittre, en proie à une violente agitation, quitta la table, tandis que sa femme et ses enfants restaient dans la salle.

Son absence se prolongeant, sa femme s'inquiéta et se mit à sa recherche.

Elle trouva son mari pendu dans une des annexes de la maison. Aux cris poussés par la pauvre femme, les enfants accoururent. L'aîné des fils s'arma d'un couteau et trancha net la corde. Le corps de Dewittre tomba lourdement sur le sol.

Comme on prodiguait les premiers soins au père, la femme et les sept enfants furent pris soudain de violentes douleurs intestinales. La réalité apparut effroyable! Leur époux et père les avait empoisonnés!

Les contre-poisons les plus violents furent prodigués aux malheureuses victimes.

Le médecin fit transporter le pendu à l'hôpital de la commune et les huit empoisonnés dans les chambres du rez de chaussée.

Ces derniers sont actuellement hors de danger.

Dewittre malgré les efforts réitérés des médecins, rendit le dernier soupir à neuf heures trente-cinq du soir, succombant plaidot aux effets de l'empoisonnement qui avait été la première phase de son suicide, qu'à la strangulation qui devait précipiter le dénouement qu'il cherchait.

Les restes du repas seront soumis à l'analyse. L'alcool n'est pas étranger à ce drame épouvantable. Dewittre, de son vrai nom Félix Jacobs, avait été condamné tout récemment à quinze jours de prison pour mendicité envers la police; depuis cette condamnation, il s'était mis à boire et c'est sous l'influence du genièvre qu'il a pris sa fatale détermination.

Important vol à la Banque Nationale. — La dame d'un industriel du Quai-au-Foin, Mme H..., s'était rendue, vendredi après-midi, à la Banque Nationale pour prendre un accréditif. En attendant qu'on le lui délivrât, elle déposa à côté d'elle une sacoche contenant la somme de 1,600 fr.

Quant elle voulut verser le montant de l'accréditif, elle s'aperçut que la sacoche et son contenu avaient disparu.

Namur. — *Exposition provinciale.* — C'est dimanche qu'a eu lieu l'ouverture de l'Exposition provinciale de Namur.

M. Nyssens, ministre de l'industrie, a présidé la cérémonie.

Il a été reçu par M. E. Mélot, bourgmestre de la ville. M. le Ministre a visité l'Exposition et chaleureusement félic